Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1983)

Heft: 669

Rubrik: Communication

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

La terre de nos ancêtres

l'inflation; par leur concentration dans les régions les plus belles de Suisse, ils portent atteinte au paysage et menacent l'identité culturelle des régions. Notre territoire est limité; il ne peut devenir la résidence secondaire de l'Europe et du Moyen-Orient; la terre doit être réservée en priorité aux résidents.

Questions: les Suisses sont-ils innocents en matière de spéculation foncière? Les citadins dans les régions alpines, les Bâlois dans les Franches-Montagnes, les Zurichois dans les Grisons, les Alémaniques au Tessin ne se comportent-ils pas en véritables étrangers? Le champignonnage de la villa individuelle dans les campagnes, le développement de la résidence secondaire à la montagne et sur les rives des lacs sont-ils le seul fait des étrangers?

A y regarder de plus près, on a le sentiment que les étrangers sont devenus les boucs émissaires, responsables des effets d'une politique foncière inadéquate, limitée par des intérêts à court terme et particuliers. Et si les étrangers friands d'une parcelle de terre helvétique n'étaient que la manifestation sensible des lacunes de l'aménagement du territoire, de la lutte contre la spéculation foncière, de la protection de la nature et du paysage, du droit de la propriété? Si la réponse est positive, les calculs d'épiciers auxquels le Parlement va prochainement se livrer risquent bien d'être vains, une fois de plus.

La semaine prochaine, nous reviendrons plus en détails sur le problème spécifique du tourisme et des régions de montagne.

ÉCOLE VAUDOISE

Le temps du bricolage

Depuis plus de vingt ans, le Conseil d'Etat vaudois parle de la nécessaire réforme de l'école vaudoise. Ce qui ne l'empêche pas, en ce début de 1983, de consolider l'édifice actuel en soumettant au Grand Conseil plusieurs modifications de la loi sur l'instruction secondaire.

S'étant aperçu que plusieurs aspects des examens d'admissions dans les collèges n'étaient pas légaux (il disait pourtant le contraire il y a six mois en écartant tous les recours déposés après les examens 1982!), il propose d'introduire dans la loi l'exigence d'un barème plus sévère pour les enfants qui se présentent aux examens en 5° année, des élèves qui seront pourtant par la suite placés dans les mêmes classes de collège — donc devant les mêmes exigences — que leurs camarades sortant de 4°.

Le Conseil d'Etat profite de cette révision pour justifier l'examen actuel «destiné à mesurer la capacité à poursuivre éventuellement des études supérieures». Il est bien loin le temps où le gouvernement admettait que cet examen ponctuel ne permettait pas de prédire la carrière scolaire d'enfants de dix ans! Cet examen, paré en 1983 de toutes les vertus — il prend en compte «les véritables aptitudes intellectuelles des enfants» — n'est cependant pas complètement infaillible, puisqu'un nouvel article de loi précise sèchement que «toute admission aux collèges communaux est provisoire en ce sens que l'élève qui, à la fin du premier semestre, n'obtient pas la movenne fixée par le département est, sauf circonstances exceptionnelles, renvoyé sur décision de la conférence des maîtres».

Il y a quelques années, plusieurs conférences des maîtres de gymnase et de collège, ainsi que la conférence des directeurs, avaient demandé la suppression de la conditionnalité imposée aux gymnasiens

de la division générale à la fin de leur premier semestre. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat leur répond en proposant au Grand Conseil de généraliser la conditionnalité à l'ensemble des gymnasiens. But de cette mesure: «inciter les collégiens à ne pas s'inscrire au gymnase à la légère», «éliminer la surcharge scolaire des élèves qui s'épuisent en division de baccalauréat au lieu de s'épanouir dans une voie adaptée à leurs possibilités et à leur rythme de travail», «éviter que les gymnasiens ne suivent le premier semestre en dilettantes», «revaloriser la formation professionnelle» (cf. DP 668, courrier). Les propositions du Conseil d'Etat sont inacceptables. Les premières, parce qu'elles exigent du Grand Conseil que, en 1983, il donne sa sanction au système de sélection de l'école vaudoise. Le gouvernement l'empêche ainsi de se déterminer sur l'avenir, en examinant l'initiative «Une meilleure école pour tous» déposée il y a sept mois avec plus de 22 000 signatures. Celle concernant les gymnasiens — introduction d'un premier semestre conditionnel — parce qu'elle renforce la sélection, qu'elle «crée un climat de tension et met en cause le travail accompli dans les collèges», pour reprendre les termes d'une pétition signée par 782 maîtres secondaires.

Une nouvelle fois, le Département de l'instruction publique réussit à dresser contre lui enseignants et parents. Si le Grand Conseil suit les propositions du Conseil d'Etat, y aura-t-il référendum? Dans ce cas, quels seront les partis politiques qui accepteront de défendre ces mesures devant le peuple à la veille des élections fédérales?

COMMUNICATION

Radios locales: les millions des poids lourds

Le chef du Département des transports, des communications et de l'énergie, Léon Schlumpf, a donc promis que les premières émissions de radios locales pourraient être entendues cette année déjà.

Mais il y a encore du pain sur la planche: le dépouillement des demandes, s'il est fait sérieusement, prendra du temps, de même que la définition des critères pratiques du choix définitif des heureux privilégiés: quelques élus pour beaucoup de déçus.

Le gros tiré à part de la «Feuille fédérale» qui regroupe les caractéristiques de tous les candidats (N° 46, 19.11.1982) n'est pas précisément facile à déchiffrer, ne fut-ce que pour une question de langue; mais finalement la liste, dans sa diversité,

Il faut se souvenir que 269 demandes d'autorisation ont été enregistrées. 182 de Suisse alémanique. 67 de Suisse romande, 13 des régions de langue italienne et 3 de la partie romanche (4 autres se rapportent à deux langues au moins). Toutes les demandes ont été résumées, dans la «Feuille fédérale», selon un schéma simple:

- 1. Requérant
- 2. Activité dans le domaine des media
- 3. Siège de l'organisateur
- 4. Canton se trouvant dans la zone d'arrosage
- 5. Description de la zone d'arrosage
- 6. Organisation
- 7. Nombre probable de collaborateurs(trices)
- 8. Budget probable des investissements
- 9. Coûts d'exploitation probables et annuels
- 10. Financement prévu

Suit une récapitulation de la demande d'une page environ.

témoigne en tout cas que la radio est véritablement une forme de communication qui pourrait se substituer à la «petite» presse, si certaines conditions sont remplies.

Voyez par exemple le nombre des minorités qui aspirent à s'exprimer sur les ondes; voilà qui est en tout cas plus intéressant que certaines demandes de principe, comme celle de la Municipalité de Lausanne (Radio et TV-Palud) qui, dans la version de la «Feuille fédérale», ne pourrait en aucun cas être retenue même s'il s'agit de la seule commune à s'être mise sur les rangs (elle aurait été complétée après coup, ce qui ne facilite pas la transmission de l'information, et compromet à l'avance la transparence du tri officiel). Captivantes en revanche certaines cartes de visite très détaillées: y aura-t-il place pour certaines stations émettrices non conformistes, notamment en matière de financement? On peut malheureusement en douter à ce stade des essais.

Intéressant: les demandeurs qui possèdent déjà le matériel nécessaire sont assez nombreux. Qu'en font-ils actuellement? Pour les communautés religieuses, la réponse est connue: elles émettent sur des postes étrangers à la Suisse.

Un point de repère: les capitaux à disposition, et surtout les sommes envisagées, chapitre «investissements» et chapitre «exploitation». Nous indiquons ci-dessous les trois plus forts budgets. A titre de comparaison nous mentionnons «Radio 24», en raison des expériences d'une radio libre acquises par son animateur Roger Schawinski, «Alternatives Lokal-Radio Zürich», en raison du sérieux de la demande de concession (une copie, en allemand, peut être obtenue contre Fr. 3.— en timbres-poste à ALR, Postfach 468, 8026 Zurich) et les deux projets ARTED (Association pour une radio et une télévision démocratiques), uniques postulants clairement marqués à gauche.

Investissements:	Francs
Radio Z (Zurich)	1 900 000
Radio GE (Genève)	1 500 000
Radio Bera (Berne)	1 500 000
Radio 24 (Zurich)	250 000
Alternatives Lokal-Radio ZH	127 480
Radio ARTED Genève	47 000
Radio Arted Lausanne	30 000

Couts d'exploitation annuels:	
Radio Z (Zurich)	4 000 000
Radio FM (Lausanne)	3 795 000
Radio Bera (Berne)	3 000 000
Radio 24 (Zurich)	1 856 000
Alternatives Lokal-Radio ZH	346 500
Radio ARTED Genève	147 000
Radio ARTED Lausanne	120 000

NOTES DE LECTURE

Energie: notre avenir en point de mire

L'énergie, pensons-y plus, dépensons moins! C'est le slogan que diffuse inlassablement l'Office fédéral de l'énergie. Certes, un réflexe utile à acquérir pour tous les consommateurs quotidiens que nous sommes. Mais au-delà du consommateur soucieux d'un approvisionnement sûr et pas trop onéreux, il y a le citoyen qui entrevoit que des choix décisifs sont en train de se faire, que le monde de demain — quel développement, quels rapports entre les hommes? — est choisi aujourd'hui à travers les décisions énergétiques.

Dès lors, y penser c'est bien, chercher à comprendre c'est mieux. Ce mieux, c'est ce que propose Bernard Sadoulet — les plus anciens abonnés de DP se souviennent peut-être encore de ses articles sur l'énergie nucléaire et la politique de la science - avec son livre «Choix énergétiques, choix de société»¹, destiné aux militants locaux, syndicaux, politiques, écologiques.

Ce bouquin est sérieux comme un manuel et passionnant comme un roman. Tout d'abord, les concepts de base: il faut savoir de quoi on parle. En 130 pages, l'énergie est disséquée du point de vue physique, économique et politique. Un langage clair, précis, des graphiques simples qui éclairent la démonstration. Puis un panorama des problèmes actuels: la crise de l'énergie, les économies possibles. Enfin, les choix imaginables et leurs répercussions sociales et politiques.

Les données statistiques concernent souvent la France, mais la richesse de l'information. la rigueur de la présentation passionneront le lecteur suisse... et d'ailleurs.

J. D.

¹ Editions Chronique sociale, Lyon.